

Règlement du Concours « Couleurs d'hippocampes » du 1 avril au 28 juin 2019

Règlement du concours « Couleurs d'hippocampes »

Par l'Institut Marin du Seaquarium, du 1 avril au 28 juin 2019

ARTICLE 1 : Organisateur et thème du concours

Dans le cadre des 30 ans du Seaquarium, les mois d'avril, mai et juin 2019 seront consacrés à la mise en lumière des Herbiers marins et leurs habitants : hippocampes et syngnathes. L'Institut Marin du Seaquarium organise à cette occasion un concours sur le thème des hippocampes : « Couleurs d'hippocampe » ouvert aux coloriages (pour les 3-6 ans), dessins (pour les 6-12 ans) et photos Instagram (pour les 12-25 ans) avec @seaquariumgrauduroi.

ARTICLE 2 : Participants

Le présent concours est ouvert aux

- Enfants de 3 à 6 ans pour le coloriage
- Enfants de 6 à 12 ans pour le dessin
- Personnes de 12 à 25 ans pour les photos instagram

Sous réserve d'accord préalable d'un adulte responsable du participant.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Pour participer :

- Pour les 3-6 ans : réalisez un **coloriage** (modèle à récupérer à l'Institut Marin du Seaquarium)
- Pour les 7-12 ans : réalisez un **dessin d'hippocampes**

Déposez vos contributions papier dans l'urne prévue à cet effet à l'Institut Marin du Seaquarium ou postez les nous – Institut Marin Seaquarium, avenue du palais de la mer, 30240 LE GRAU DU ROI-
en indiquant nom, prénom, âge, adresse postale, adresse email, et téléphone.

-Pour les 12-25 ans : réalisez une **photo postée sur Instagram et taguez @seaquariumgrauduroi**, de quelqu'un **déguisé en hippocampe**, de quelqu'un **mimant un hippocampe** ou d'une **œuvre/objet artistique d'hippocampe**.



Règlement du Concours « Couleurs d'hippocampes » du 1 avril au 28 juin 2019

ARTICLE 4 : Conditions de participation

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Les participants sont tenus de concourir sous leur véritable identité, les contributions proposées de manière anonyme ou sans les informations demandées ne seront pas recevables.

Toute transmission par un participant d'informations erronées, incomplètes ou inexactes pourra entraîner l'exclusion de celui-ci.

En participant, le candidat atteste sur l'honneur :

- Qu'il est l'auteur de la contribution. Une seule contribution est autorisée par candidat. Cette participation est nominative et unique (une personne, même nom, même adresse). Il est interdit de participer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes.
- Qu'il a l'accord de participation préalable d'un adulte responsable légal
- Qu'il concède à l'Institut Marin du Seaquarium le droit d'utiliser leur contribution.
- Qu'il a obtenu au préalable les accords et les autorisations nécessaires si le cliché présente une ou plusieurs personnes reconnaissables, ou fait apparaître de manière identifiable un élément susceptible de faire l'objet d'un droit de propriété.

Pour les photos Instagram :

Les photomontages ne sont pas autorisés. En revanche les modifications des couleurs et/ou contrastes restent autorisées.

Les photos seront exemptes de signature, copyright ou logo et ne pourront avoir de caractère publicitaire ou promotionnel.

ARTICLE 5 : Modalité de sélection des gagnants

Chaque 29 des mois d'Avril, Mai, Juin 2019, seront :

- Pour les dessins et les coloriations, tirés au sort 2 gagnants (informés par mail ou téléphone).

Les contributions non sélectionnées seront remises en jeu jusqu'au dernier tirage du 29 JUIN.

- Pour Instagram, choisis par un jury interne au Seaquarium 2 photos, prévenu via leurs instagram

Ces lauréats seront récompensés.



Règlement du Concours « Couleurs d'hippocampes » du 1 avril au 28 juin 2019

ARTICLE 6 : Dotations

Les gagnants (2 par mois dans chaque modalité de participation (coloriage, dessin, photo Insta) du concours recevront:

1^{er} : Une entrée au Seaquarium, un mug, un eco-cup, crayon et poster

2^{ème} : Une entrée au Seaquarium, un porte-clé, un sac en tissu, un eco-cup et crayon et poster

Un prix ne peut pas être échangé contre un autre prix ou contre sa valeur en espèce, ni être transmis à des tiers. L'organisateur se réserve le droit de modifier cette liste en gardant des valeurs équivalentes pour chaque lot.

ARTICLE 7 : Récupération des prix

Chaque 30 des mois de : avril, mai et juin seront exposé les 6 contributions des gagnants (les 2 coloriages, les 2 dessins, et les 2 posts photos instagram).

Les gagnants seront prévenus par mail ou téléphone et devront venir retirer leur lot dès l'affichage/annonce.

Dans le cas d'une impossibilité d'être présent, le lot pourra être récupérer à l'Institut Marin du Seaquarium qui le conservera pendant 6 mois. Les lots sont non cessibles. Aucun lot ne sera envoyé par voie postale.

ARTICLE 8: Concession des droits d'utilisation des photographies dans le cadre du concours

Du seul fait de l'acceptation de ce règlement, les participants autorisent de fait leur contribution à être publiée (en basse résolution et avec le nom de l'auteur) sur le compte Facebook, Instagram, Twitter de l'Institut Marin du Seaquarium et sur le site web.

Après les résultats, l'Institut Marin du Seaquarium détiendra les droits de publication et utilisation sur les contributions lauréates (2 premières de chaque catégorie chaque mois) en affichant le nom de l'auteur.

Si l'Institut Marin du Seaquarium souhaite utiliser d'autres contributions reçues lors du concours, il se rapprochera de leurs auteurs pour obtenir un accord et une cessation des droits. Ceux-ci auront la possibilité de refuser sans justification.



Règlement du Concours « Couleurs d'hippocampes » du 1 avril au 28 juin 2019

Cette concession des droits permet à l'Institut Marin du Seaquarium de reproduire ou faire reproduire les contributions, sur tout support, dans le cadre :

- des promotions du concours
- de présentations publiques
- d'utilisation dans les outils de communication pour la promotion des actions et du travail de l'Institut Marin du Seaquarium.

La présente concession est accordée pour le monde entier et pour une durée de 20 ans à partir de la date informant des résultats. Elle n'ouvre pas de droit à une quelconque rémunération au profit des participants au concours.

ARTICLE 9 : Informatique et libertés.

Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant par mail à institutmarin@gmail.com ou par courrier à : Institut Marin Seaquarium, avenue du palais de la mer , 30240 LE GRAU DU ROI et ceux dans la limite d'ouverture du dit concours.

